

// INFO RIVERAINS //

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois est heureuse de mettre à votre disposition ce bac individuel destiné à améliorer la collecte des ordures ménagères.

Les jours de ramassage ne changent pas. Les bacs doivent être sortis la veille au soir et doivent être rentrés après le passage des bennes. Il est rigoureusement interdit de laisser son bac sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

Bon à savoir :

- Si votre bac est abîmé, vous pouvez contacter la CAGV afin qu'il soit réparé ou changé. Le nettoyage des bacs reste naturellement à votre charge.
- Le bac est attribué au logement. En cas de déménagement, vous devez le laisser sur place.
- La taille du bac peut varier en fonction du nombre d'habitants par foyer.

Pour plus de précisions

Contactez la CAGV au 05 53 41 01 77



// INFO RIVERAINS //

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois est heureuse de mettre à votre disposition ce bac individuel destiné à améliorer la collecte des ordures ménagères.

Les jours de ramassage ne changent pas. Les bacs doivent être sortis la veille au soir et doivent être rentrés après le passage des bennes. Il est rigoureusement interdit de laisser son bac sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

Bon à savoir :

- Si votre bac est abîmé, vous pouvez contacter la CAGV afin qu'il soit réparé ou changé. Le nettoyage des bacs reste naturellement à votre charge.
- Le bac est attribué au logement. En cas de déménagement, vous devez le laisser sur place.
- La taille du bac peut varier en fonction du nombre d'habitants par foyer.

Pour plus de précisions

Contactez la CAGV au 05 53 41 01 77

